

Le calendrier de l'année pour le fonctionnement des ULIS école

Septembre	<p>Sensibilisation des classes aux handicaps. Evaluations diagnostics (les paliers 1 et 2 sur le site de l'ASH 42) et premières observations. Emplois du temps individualisés, du dispositif, de l'AVS-co (ils sont revus à chaque période). Rédaction des fiches navettes pour les enseignants des classes. Donner à l'enseignant une photocopie de la fiche administrative et d'urgence. Signature des conventions si prise en charge sur le temps scolaire. Distribution des dossiers de demande de bourses aux familles.</p>
Octobre	<p>Rédaction des projets individualisés d'accompagnement (mise en œuvre du PPS) consultable par les familles, l'équipe pédagogique.</p>
Décembre	<p>Finalisation du projet du dispositif en lien avec le projet d'école. Il dépend chaque année du profil du dispositif. Il est présenté et mis à disposition de l'équipe pédagogique. Bilans psychologiques et visites médicales des élèves orientables en fin d'année.</p>
Février-mars	<p>Les Equipes de Suivi de Scolarisation pour les élèves orientables avec rédaction des GEVASCO sont terminées. Priorité aux orientations ou ré-orientations.</p>
Fin juin	<p>Les nouvelles affectations ont lieu au sein de la commission départementale des affectations suite aux nouvelles notifications « ULIS école ». Les familles viennent inscrire leur enfant après avoir reçu leur affectation.</p>

Tout au long de l'année :

- Evaluations « positives » des élèves sous la forme de contrôle continu ou à la fin d'un module dans le dispositif et/ou en classe.
- Validation de compétences du LPC.
- Rencontres avec les familles.
- Les temps de concertation avec l'équipe pédagogique.